



## **Union Francophone des Associations de Parents de l'Enseignement Catholique**

✉ Avenue des Combattants, 24 - 1340 Ottignies ☎ 010.42.00.50 📠 010.42.00.59

📠 Siège social : rue Belliard, 23A - 1040 Bruxelles

Compte BE11 2100 6782 2048 - [www.ufapec.be](http://www.ufapec.be) - 📧 info@ufapec.be

# **Construire une école citoyenne pour diminuer les violences**



*Logo sur le site de l'Institut de la Sainte Famille*

Bénédicte LORIER  
Analyse UFAPEC novembre 2013 N°27.13

## **Introduction**

L'éducation est considérée comme un moyen pour **combattre la montée de la violence**, du racisme, de l'intolérance<sup>1</sup>. La famille, l'école, les mouvements de jeunesse, les clubs de sports... sont autant de lieux d'apprentissage privilégiés pour acquérir un **esprit d'ouverture**, de citoyenneté et d'implication dans la vie collective.

L'UFAPEC s'interroge sur les leviers qui déclenchent chez tous les élèves le sens critique, le respect de chacun et le souci de l'intérêt général.

Dans les établissements scolaires, le projet d'établissement intègre souvent des organes de participation internes, qui permettent d'offrir des espaces d'expression des tensions et d'arbitrage des conflits, et ainsi, **améliorer la communication** entre les différents partenaires, en faisant circuler l'information de manière efficace.<sup>2</sup>

Le concept d'**école citoyenne** que nous allons analyser permet aussi de trouver quelques réponses aux incivilités dans les écoles. Cette notion d'école citoyenne impose un important questionnement des pratiques d'enseignement. Est-il possible de garder son rôle tout en ouvrant le dialogue avec les élèves ? Est-on prof et/ou éducateur ? Jusqu'où peut-on impliquer les élèves dans le fonctionnement de l'école ?

## **De quelles violences parle-t-on ?**

L'institution scolaire engendre différentes formes de violence. En premier lieu, l'école a perdu de sa crédibilité, car elle offre parfois un diplôme, mais la promesse d'un emploi se fait rare : c'est une certaine forme de violence.

Le décalage entre la culture de l'école et la culture d'origine est souvent ressenti par les élèves comme une autre forme de violence.

Les élèves ressentent aussi un manque respect, parfois un abus d'autorité de la part de leurs profs.

Cela donne au quotidien le vol, le racket, la destruction, de nombreuses petites incivilités.

Du côté des enseignants, il existe une autre violence qui est le manque de reconnaissance structurelle ou institutionnelle de l'avancement de quelqu'un dans sa carrière, et d'autre part le fait qu'ils doivent sans cesse reconquérir leur statut de prof, leur autorité.

Et il y a encore tous les *replis culturels et religieux* : le port du voile, le vêtement approprié que demande l'école, la nourriture scolaire, la mixité dans les bâtiments, dans les cours, dans les travaux de groupes, dans les cours de gym.... Tant d'habitudes « culturelles » qui peuvent être ressenties comme de la violence par certains élèves.

## **Sortir de l'habituel rapport de force prof-élèves**

L'école secondaire est construite comme la société, un espace segmenté où les gens ne se rencontrent pas forcément, et ont très peu de temps pour discuter. L'individualisme se traduit évidemment par énormément d'attentes, de revendications par rapport à l'école, et de la part de ceux qui y travaillent, très peu de moyens pour répondre à ces attentes. « *Les élèves ne se connaissent pas forcément d'une classe à l'autre. Et chez les profs, c'est la même chose.* »<sup>3</sup>

L'appréhension guide trop souvent le rapport entre le prof et ses élèves, et cette soumission des élèves détruit toute possibilité de construction de la citoyenneté. Bernard Defrance est philosophe, et a enseigné la psychopédagogie et de philosophie de l'éducation en écoles normales. Il s'est penché sur le rapport de forces entre élèves et enseignants : « *...du côté des élèves, l'obéissance se pervertit en soumission, et du côté du professeur, l'autorité se pervertit en pouvoir. [...] Dès lors que le maître assume tous les rôles dans la confusion des pouvoirs d'enseignement et d'évaluation, la recherche de la vérité se pervertit en recherche*

---

<sup>1</sup> Charte du Conseil de l'Europe sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme.

<sup>2</sup> LORIERIS Bénédicte, *Passer de la violence scolaire à la participation démocratique pour stimuler nos enfants*, analyse UFAPEC n°33.10.

<sup>3</sup> DERBAIX Bruno, *ibidem*.

de la conformité, et les élèves vont se répartir en trois catégories principales : ceux qui vont s'employer, grâce à l'obtention des diplômes, à " passer de l'autre côté de la barrière " pour pouvoir à leur tour soumettre après s'être soumis : ils deviendront bons élèves, futurs " décideurs ". A l'opposé, ceux qui refusent, consciemment ou non, cet apprentissage systématique de l'hypocrisie, qui se retrouvent démunis devant l'exigence de mentir à eux-mêmes et devant les autres, risquant la marginalisation et l'exclusion. Enfin, la masse intermédiaire de ceux qui font juste ce qu'il faut pour " ne pas avoir d'ennuis ", qui formeront plus tard les majorités silencieuses indifférentes aux responsabilités civiques et manipulables au gré des influences médiatique (...).<sup>4</sup> »

### **Le concept d'«école citoyenne»**

Pourquoi éduquer à la citoyenneté ? La Charte du Conseil de l'Europe sur l'éducation à la citoyenneté démocratique explique clairement l'importance d'une éducation à la citoyenneté. « Pour être reconnu par ses pairs, tout individu doit trouver sa place, ce qui implique une responsabilité personnelle quant à son intégration et sa participation à la vie collective. Les attitudes dont il devra faire preuve requièrent un apprentissage de savoirs, savoir-faire et savoir-être dont la responsabilité relève de la famille, d'une communauté organisée, et du monde scolaire quand celui-ci existe.<sup>5</sup> »

En fédération Wallonie-Bruxelles, le décret Missions de 1997 et le décret Citoyenneté de 2007 organisent les structures mettant en place des pratiques démocratiques dans les établissements scolaires. Les principaux articles qui nous intéressent ici sont repris en annexe 1 de cette analyse.

Louis Porcher définit l'école citoyenne comme une institution dans laquelle « toutes les lois sont construites par tous les acteurs, dans le respect du cadre des Droits de l'homme, et selon une parité des droits et des devoirs<sup>6</sup> ».

Le projet d'école citoyenne se base sur deux grands principes: **construire la loi ensemble avec tous les acteurs de l'école et impliquer les élèves le plus possible dans la gestion du respect et dans la vie de l'école.**

### **Mouvement des Institutions et des Ecoles Citoyennes (MIEC)**

En fédération Wallonie-Bruxelles, une trentaine d'institutions (écoles, SAS d'écoute, Services d'accrochage scolaire, Maison de jeunes, ...) se sont regroupées autour du MIEC depuis 2011.

Sous la houlette de son Président Jean-Luc Tilmant (enseignant et psychopédagogue), ce mouvement souhaite regrouper les professionnels de l'éducation qui *souhaitent d'avantage de citoyenneté dans leur école, qui rencontrent des situations de violence scolaire, qui ont des pistes à proposer, des conseils à donner, ou qui cherchent des informations*<sup>7</sup>.

Dans son mot d'introduction au site du MIEC<sup>8</sup>, Jean-Luc Tilmant cite Philippe Mérieu, qui propose 5 exigences éducatives dans le travail de (re)construction de repères.

1. Rendre possible le vivre ensemble, promouvoir l'action collective en lieu et place de la juxtaposition des narcissismes individuels ;

---

<sup>4</sup> DEFRANCE Bernard, *Le droit dans l'école, les principes du droit appliqués à l'institution scolaire*, éditions Castells, 2000.

<sup>5</sup> Charte du Conseil de l'Europe sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme

<sup>6</sup> PORCHER Louis, *L'éducation à la citoyenneté*, Université de Paris III-Sorbonne Nouvelle.

<sup>7</sup> [www.miec.be](http://www.miec.be)

<sup>8</sup> [www.miec.be](http://www.miec.be)

2. Référer l'interdit à ce qu'il rend possible, ne jamais confondre l'expression de la LOI fondatrice. N'imposer des règles qu'en fonction de leur fécondité.
3. Faire alliance avec les bénéficiaires contre toutes les formes de fatalité sociale, culturelle et groupale, ne jamais les condamner à reproduire ce à quoi ils semblent destinés.
4. Mettre en place des situations qui permettent à l'enfant d'appivoiser ses propres désirs et de ne pas en être esclave.
5. Travailler avec nos enfants à instituer la sphère publique, à rétablir la frontière entre ce qui relève des choix privés et ce qui relève de la décision collective au service du bien commun.

## **Différents étapes pour construire une école citoyenne**

Jean-Luc Tilmant a présenté<sup>9</sup>, lors d'une conférence, différentes étapes qui peuvent servir à construire une école citoyenne. En voici les étapes.

### **1. Construire la loi**

Au début de l'année, on réunit toutes les classes pour poser une question : comment allons-nous vivre ensemble, dans le respect, cette année ? Qu'est-ce que je ne veux pas subir ? Que ne peut-on pas faire subir ? On appelle ça le miniforum. Dans chaque classe on va faire des listes, on va proposer des règles.

Ensuite, on va demander à minimum un volontaire par classe de venir **pour faire la synthèse de ces règles**. On reprend les règles qui sont proposées partout. Si elles ne sont pas proposées partout on ne les reprend pas, on négocie. On en synthétise la formulation à partir des propositions de formulation des élèves, dans un langage jeune.

Tous les élèves et acteurs de l'école sont prévenus et mis au courant des lois reprises.

Pour Bruno Derbaix, « *cette loi reprend toujours le même contenu « global » Il y a une règle sur l'interdit de la violence verbale, l'interdit de la violence physique, le respect du matériel, l'interdit du vol. Enfin un appel à la tolérance, au vivre ensemble, un refus du racisme. L'important est que la formulation des règles de respect dans l'école vienne des élèves*<sup>10</sup> ».

### **2. Vivre avec la loi**

Une fête est organisée, sous forme de Forum. Les lois sont lues, approuvées et applaudies, en présence de tous les acteurs :

- Réalisation d'affiches qui décrivent les lois, valables pour l'année scolaire ;
- Campagne pour les élections au conseil de citoyenneté : tous les candidats peuvent mener une campagne électorale dans l'école ;
- Une élection désigne les représentants des élèves au sein du conseil de citoyenneté ;
- Constitution du conseil de citoyenneté : les membres sont des représentants de toutes les fonctions de l'école (direction, enseignants, éducateurs, élèves)

A la fin du Forum, chaque élève reçoit une ceinture blanche :

- Les montées de ceinture (blanc, orange, vert, marron, noir) sont tributaires du respect de la loi et de la maîtrise des compétences de savoir-être ;
- Les ceintures noires siègent de droit au conseil, accueillent et parrainent les nouveaux, sont des moteurs dans les projets, et rappellent le respect des lois

---

<sup>9</sup> TILMANT Jean-Luc, Construire une école citoyenne,

<http://www.unamur.be/det/pfc/salledespros/ressources/emotions/ecolecitoyenne/view>

<sup>10</sup> DERBAIX Bruno, ibidem

## **Conclusion**

Une difficulté majeure pour intégrer les élèves dans l'organisation de l'école réside notamment dans le fait que ces élèves vont se sentir avant l'heure de la génération du « dessus ». On ne peut pas leur laisser croire qu'ils sont maîtres à bord. Les enseignants doivent donc trouver un subtil juste milieu, entre le fait que les élèves peuvent donner leur avis à certains moments, mais qu'à d'autres moments ils n'ont pas le choix.

Quoi qu'il en soit, on comprend ici l'enjeu de l'éducation à la citoyenneté pour les enseignants : **remettre en question leurs propres relations aux élèves**. L'UFAPEC est consciente que chaque moment de construction collective et de mise en projet **permet aux individus de grandir, d'évoluer, de s'améliorer**. Le défi de l'école d'aujourd'hui, lieu de socialisation par excellence, c'est **d'intégrer le collectif** de manière claire, et de se déconnecter davantage des singularités, pour retrouver le plaisir du vivre ensemble, et pour finalement lutter contre l'échec scolaire. A l'école et au sein de la famille, les adultes éducateurs doivent offrir l'occasion aux enfants et aux jeunes de **d'entrer dans un comportement responsable et citoyen**, en donnant du sens aux savoirs, en cultivant la prise de parole, le débat d'idées, le sens des responsabilités, la capacité à résoudre des conflits, l'engagement à servir, l'ouverture au monde.

L'école occupe une place essentielle pour faire de notre société une société plus juste, plus égalitaire, plus épanouie, plus créative et plus solidaire. Pour s'inspirer de l'école citoyenne, et en paraphrasant Albert Jacquart, « *il ne suffit pas de fabriquer des hommes tous conformes à un modèle, ayant tous appris les mêmes réponses, mais des personnes capables de formuler de nouvelles questions.* ». Mais pour qu'elle puisse remplir son rôle, émanciper, reconnaître les différences, promouvoir la solidarité, **l'école a besoin d'être respectée** par les parents, les professionnels, et les élèves. Que tous les partenaires se sentent écoutés dans l'école... cela protège contre toutes violences.

Désireux d'en savoir plus ?

Animation, conférence, table ronde... n'hésitez pas à nous contacter

Nous sommes à votre service pour organiser des activités sur cette thématique.

## Bibliographie

- Articles 63 à 73 du Décret du 24 juillet 1997, définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et secondaire, et organisant les structures propres à les atteindre, M.B. 23 septembre 1997 (**décret « Missions »**)  
[http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/article\\_body.pl?language=fr&caller=summary&pub\\_date=97-09-23&numac=1997029337](http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/article_body.pl?language=fr&caller=summary&pub_date=97-09-23&numac=1997029337)
- Décret du 12 janvier 2007 relatif au renforcement de l'éducation à la citoyenneté responsable et active au sein des établissements organisés ou subventionnés par la Communauté française, M.B. 20 mars 2007 (**Décret « Renforcement citoyenneté »**).  
[http://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/31723\\_000.pdf](http://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/31723_000.pdf)
- Charte du Conseil de l'Europe sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme.
- DE RADIGUES Priscilla, *L'école citoyenne, évaluations, adaptations*, in Particip'action, revue de la JEC, n°1, 1<sup>er</sup> trimestre 2011, p.3.
- DERBAIX Bruno, *Respect, citoyenneté et interculturalité à l'école : une expérience bruxelloise*, Journée d'étude du SeGEC, 21 mars 2011.  
[http://enseignement.catholique.be/segec/fileadmin/DocsFede/Etude/Intervention\\_Bruno\\_Derbaix.pdf](http://enseignement.catholique.be/segec/fileadmin/DocsFede/Etude/Intervention_Bruno_Derbaix.pdf)
- Explications en vidéos du conseil de citoyenneté à l'institut de la Sainte-Famille de Schaerbeek : <http://isfconcit.jimdo.com/>
- GERARD Laurent, *Contre la violence, l'école citoyenne*, in La Libre Belgique, mis en ligne le 06/05/2010.
- HOUSLONLOGE Dominique, *Qui mieux que l'école de la Sainte Famille à Schaerbeek pouvait nous accueillir pour l'occasion et nous partager son projet d'école qui touche à la fois à la médiation par les pairs, à la multiculturalité et au multilinguisme ?*, in revue UFAPER « Les Parents et l'Ecole », n°71, juin 2011, p.20.
- LORIERIS Bénédicte, *Passer de la violence scolaire à la participation démocratique pour stimuler nos enfants*, analyse UFAPEC n°33.10, décembre 2010.
- *Participer à l'école, mode d'emploi*, Octobre 2013, publication UFAPEC et FAPEO.
- Particip'action n°8, octobre-décembre 2012, revue de l'asbl JEC (Jeunes et citoyens)
- PORCHER Louis, *L'éducation à la citoyenneté*, Université de Paris III-Sorbonne Nouvelle.

Sites internet de référence :

- [www.jeuneetcitoyen.be](http://www.jeuneetcitoyen.be)
- [www.miec.be](http://www.miec.be)
- TILMANT Jean-Luc, *Construire une école citoyenne*,  
<http://www.unamur.be/det/pfc/salledespros/ressources/emotions/ecolecitoyenne/view>

## **ANNEXE I : Contexte décretaal de la citoyenneté**

Travaillant par étapes, la Fédération Wallonie-Bruxelles veille, depuis 1994, par décrets ministériels, à la construction d'une pédagogie à la citoyenneté démocratique dans les écoles. Les deux principaux décrets qui traitent de la citoyenneté sont le décret « Missions » de 1997, et le décret « Citoyenneté » de 2007.

### **1. Décret Missions<sup>11</sup>**

**Le Décret Missions du 24 juillet 1997** définit les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et secondaire et organise les structures propres à les atteindre, dans le but :

- De préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures (article 6§3),
- D'éduquer au respect de la personnalité et des convictions de chacun, au devoir de proscrire la violence tant morale que physique, et met en place des pratiques démocratiques de citoyenneté responsable au sein de l'école (article 8§9).

### **2. Décret Citoyenneté<sup>12</sup>**

**Le Décret du 12 janvier 2007** relatif au renforcement de l'éducation à la citoyenneté responsable et active au sein des établissements organisés ou subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles, par la mise en place :

- D'activités interdisciplinaires pour une citoyenneté responsable et active et la mise en œuvre de compétences relevant d'au moins deux disciplines différentes et visant à promouvoir la compréhension de l'évolution et du fonctionnement des institutions démocratiques, le travail de mémoire, la responsabilité vis-à-vis des autres, de l'environnement et du patrimoine au niveau local ou à un niveau plus global. Outre les deux disciplines visées à l'alinéa précédent, l'élaboration et la mise en œuvre des activités visées peuvent rassembler les élèves inscrits à des cours philosophiques différents, sous la tutelle des enseignants chargés de ces cours œuvrant en partenariat.
- De structures participatives pour les élèves : des délégués d'élèves sont élus par leurs pairs, au début de chaque année scolaire, dans le 2<sup>e</sup> cycle de la 2<sup>e</sup> étape et dans la 3<sup>e</sup> étape du continuum pédagogique défini à l'article 13 du décret « Missions » ainsi que dans les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> degrés des Humanités générales et technologiques définies à l'article 24 du même décret et des Humanités professionnelles et techniques définies à l'article 34 du même décret. (article 15)
- L'ensemble des délégués de classe d'un même cycle ou degré forme le Conseil des délégués d'élèves. Le Conseil d'élèves est un espace de paroles destiné à analyser des problèmes relatifs à l'école ou à certaines classes. (article 17)

---

<sup>11</sup> Décret du 24 juillet 1997, définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et secondaire, et organisant les structures propres à les atteindre, M.B. 23 septembre 1997 (décret « Missions »)

[http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/article\\_body.pl?language=fr&caller=summary&pub\\_date=97-09-23&numac=1997029337](http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/article_body.pl?language=fr&caller=summary&pub_date=97-09-23&numac=1997029337)

<sup>12</sup> Décret du 12 janvier 2007 relatif au renforcement de l'éducation à la citoyenneté responsable et active au sein des établissements organisés ou subventionnés par la Communauté française, M.B. 20 mars 2007 : Décret « Renforcement citoyenneté ».

[http://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/31723\\_000.pdf](http://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/31723_000.pdf)

- Dans chaque cycle ou degré, deux membres de l'équipe éducative au moins sont désignés accompagnateurs du projet « Conseil d'élèves ». Ceux-ci participent, à titre d'experts, aux réunions du conseil. (article 18)

## **ANNEXE II : exemple de l'Institut de la Sainte-Famille à Schaerbeek**

Bruno Derbaix, professeur de religion et sociologue, est coordinateur et cheville ouvrière du projet école citoyenne à l'Institut de la Sainte-Famille depuis le début en 2008. Il explique la situation de l'école : « *La Sainte-Famille est une école en « encadrement différencié » qui est composée principalement d'élèves belges, mais dont la quasi-totalité de ces élèves est d'origine étrangère. Donc sur plus ou moins 530 élèves on a une trentaine d'origines, une trentaine de nationalités aussi. Et puis c'est une école multi religieuse.*<sup>13</sup> »

L'Institut de la Sainte-Famille, comme de nombreuses écoles, est confronté à une violence insidieuse : passage à tabac, racket, jeux violents ou incivilités (dégradations, vols). Face à ces comportements, l'école se sentait assez dépourvue.

### **Vivre ensemble avec les lois de l'école**

Que propose le projet de l'école citoyenne face à l'individualisme ambiant ? « *En réaction à la violence on va essayer de réintroduire le respect, les règles construites et le fait que ce sont les nôtres. Et puis là où il y a du repli communautaire, on essaie de construire une culture commune. Cela passe par le travail de l'identité sur l'école, le travail sur les relations profs-élèves, le travail sur la convivialité, sur les fêtes, sur la fierté d'être dans l'école, ....*<sup>14</sup> »

Pour inciter à des comportements respectueux, l'école a mis en place un système de **ceintures**, comme au judo, de la jaune à la noire. Lors des conseils de classe, soit à chaque bulletin, les professeurs proposent une liste d'élèves pouvant "monter de ceinture". « *Ce qui nous réjouit*, note Bruno Derbaix, *c'est qu'à peu près un tiers des élèves montent de ceinture à chaque bulletin.*<sup>15</sup> »

D'autre part, **le conseil de citoyenneté** est un outil qui va permettre de diminuer le nombre d'incivilités. Ce conseil se réunit toutes les semaines ; avec les représentants des élèves (les ceintures noires) et les représentants des adultes (professeurs, éducateurs, la direction et un animateur). En général, le conseil de citoyenneté se réunit une heure et demie à deux heures par semaine. Le fait que la direction soit là en permanence est un élément capital du fonctionnement du conseil de citoyenneté.

Mais avant ce conseil, il y a des **médiations**, des filtres qui sont des petites réunions où les adultes vont discuter d'incivilités avec les élèves, vont réfléchir avec eux aux réparations. Ce travail-là est tout aussi important que le travail réalisé avec les élèves au conseil de citoyenneté, un travail de conversion, conscientisation, de responsabilité par rapport à un fait.

---

<sup>13</sup> DERBAIX Bruno, ibidem

<sup>14</sup> DERBAIX Bruno, ibidem.

<sup>15</sup> LAURENT Gérard, *Contre la violence, l'école citoyenne in La Libre Belgique*, 06/05/2010 -



## Quelles sont les missions du conseil de citoyenneté ?

### 1. Gérer la Loi dans les situations difficiles

Cela signifie accueillir les personnes concernées par ces situations et chercher des solutions ensemble, décider de réparations ensemble. Le conseil ne se substitue pas au préfet ou à la conseillère en éducation. « *Si on y arrive, ça veut dire que la direction est d'accord et que les profs et les élèves aussi. Si on n'y arrive pas et bien on transmet et c'est la voie naturelle qui va gérer le problème.*<sup>16</sup> »

L'élève qui enfreint la loi rédigée par tous trouve différentes occasions de réparer son écart : lui-même peut faire une proposition, ses pairs peuvent l'interpeler. Si aucune proposition n'est amenée, un adulte, voire deux, peuvent intervenir, allant jusqu'au conseil de citoyenneté si le problème persiste.

### 2. Accueillir les nouveaux élèves

La deuxième mission du conseil c'est d'**accueillir les nouveaux élèves**, ceux qui n'ont pas commencé l'année à l'école, pour notamment leur expliquer comment l'école fonctionne, quelles en sont les lois, et quel est le rôle du conseil de citoyenneté.

### 3. Encourager les projets citoyens

Le conseil de citoyenneté a pour objectif de montrer et encourager les projets citoyens qui existent, en les mettant à l'honneur. Mais aussi de questionner les problématiques d'école, de construire des projets d'ensemble, etc.

## Difficultés rencontrées à la Sainte-Famille

Pour les élèves d'origine étrangère, la citoyenneté à l'école (participer à la construction de la loi, donner son avis, prendre une part active à la vie de scolaire) n'est pas forcément « naturelle » pour eux.

Pour les enseignants, ce changement de culture scolaire suppose l'acquisition de nouveaux réflexes qu'ils n'avaient pas auparavant, notamment le réflexe de prendre le temps de discuter avec les élèves. « *Je pense pourtant que c'est un renforcement. Lorsqu'un professeur vient au conseil de citoyenneté et explique pourquoi il a agi, ça le renforce de manière très importante par rapport au professeur qui ne viendrait pas en disant « je n'ai pas à me justifier devant les élèves ».*<sup>17</sup> »

Pour Bruno Derbaix<sup>18</sup>, une autre difficulté concerne le manque d'adultes-ressources disponibles. « *Là, c'est évident qu'on manque de moyens. Et pourtant, il ne faut pas grand-chose. Aujourd'hui, je dirais avec une dizaine d'heures de coordination pour faire un projet comme celui-là, on peut le faire tourner sans trop de problèmes.* » Il ne faut pas s'en cacher, se lancer dans un tel projet d'école citoyenne demande une vision à long terme et de l'investissement personnel en temps et en énergie de la part des adultes-ressources.

Enfin, l'école est morcelée, les acteurs ne sont pas au même endroit au même moment. Pour que la délégation fonctionne, pour que le conseil de citoyenneté ne soit pas quelque chose dans l'ombre, le projet de certains, mais le projet de l'école, cela nécessite énormément d'efforts de communication.

« *Depuis un an ou deux, il y a moins de matage dans la cour* », constate Hayat, *déleguée des 6es*. « *Mais il y en aura toujours* », nuance Younes, *représentant des 1res*. « *Les incivilités continuent, admet Mr. Derbaix, mais moins souvent qu'avant. Et désormais, nous avons davantage d'outils à disposition pour les régler.* » « *Pour nous les enseignants, confirme Mme Lenaerts, prof de français, il était important d'avoir cette référence commune, cette loi affichée dans toute l'école (...) Construire une réparation en lien avec l'incivilité (un travail*

---

<sup>16</sup> DERBAIX Bruno, *ibidem*.

<sup>17</sup> DERBAIX Bruno, *ibidem*.

<sup>18</sup> DERBAIX Bruno, *ibidem*

*sur la drogue suite à une affaire de cannabis, par exemple) au lieu d'une punition figée et pauvre en sens (comme une retenue) demande en général plus de temps. Or, cette démarche pourrait, face à de jeunes ados, être trop lente. Elle risque d'introduire un climat d'impunité qui est pire encore.<sup>19</sup> »*

---

<sup>19</sup> Laurent Gérard, *Contre la violence, l'école citoyenne* in *La Libre Belgique*, 06/05/2010 - <http://www.lalibre.be/actu/belgique/article/580874/contre-la-violence-l-ecole-citoyenne.html>